

267

P NP

DM86

MémoireProjet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de L'Érable

6211-24-020

Projet d'un éolienne et de la ligne électrique avec pylônes dans la MRC de l'érable .

Je suis **Denis Bazin** depuis 30 ans , citoyen du 231 Rang 4 et résident depuis 37 ans de **Ste-Sophie d'Halifax** et je suis inquiet pour le paysage de ma municipalité ; (le slogan choisi pour le 150^e anniversaire de Ste-Sophie en dit long sur la fierté des résidents quant à leur coin de pays« **Un paysage à partager** »). Je ne veux pas à avoir à faire le choix « **Un paysage à partager** » à sacrifier?

La présence d'éolienne et de pylônes électrique va inévitablement changer le paysage et pas en l'améliorant . Dans l'étude de l'impact d'Hydro Québec affirme même que la région de la MRC de l'Érable est plutôt épargnée par les infrastructures électrique d'Hydro-Québec si elle a été épargnée, ils admettent aussi qu'une telle ligne aura certainement un impact sur l'environnement , le paysage et la qualité de vie de la population , si on s'appuie sur les recommandations du Bape Dans des commission de projet antérieur qui dit qu'il paraît légitime que la ligne électrique soit incluse dans le projet qui lui est soumis pour enquête et audience . Puisqu'une telle ligne ne serait justifié que par la présence éventuelle du parc éolien car la ligne sans le parc n'avait aucune raison d'être .

L'étude d'impact est incomplète et devrait être retiré et considéré nul car il ne faut jamais Dissocier les pylônes électriques et les éoliennes , c'est un projet global car il forme un tout .

Les éoliennes se situent uniquement dans les montagnes (ce qui augmente leur impact visuel). Mais les pylônes eux seront dans les montagne et dans les plaines qui se situe entre Ste-Sophie et Plessisville où se situe la petite centrale électrique pour la région .

L'impact visuel de ces pylônes est flagrant , même Hydro-Québec admet son ampleur ,en plus qu'ils nous ont parlé des tensions parasites que peut occasionner cette ligne électrique ou de l'impact négatif du fait d'habiter à proximité d'une telle ligne électrique . La santé des gens est en cause et sa tranquillité , sa quiétude , une vie tranquille quoi ! Et on parle du territoire qui s'élargis jusqu'à Plessisville .

Les éoliennes ont un impact aussi dévastateur ;

L'impact visuel : il est clairement démontré que se son des impacts majeurs.

Selon l'étude d'impact de SNC Lavalin : « la nature même de la structure de l'éolienne offre peu de Possibilité de mesures d'atténuation pour réduire l'impact visuel sur le milieu » .

Plusieurs aspect nous permettré d'affirmer que ce projet est inacceptable , je vais vous en démontrer quelques une mais il y en a beaucoup d'autres .

Entre autre il vient en contradiction même du développement Durable ;

« Santé et qualité de vie ». I y a beaucoup d'études qui démontre les problèmes que peut engendrer le fait de vivre à proximité des lignes électriques et en plus si on additionne les problèmes que peut engendrer le fait de vivre à proximité d'une éolienne il est évident que ce principe n'est pas respecter quand un projet comme celui là est dans un milieu habité . Le principe de « solidarité social » . pas besoin d'en parler très longtemps mentionnons la division de la population . Mais je tiens à préciser un peu la chronologie des événements.

Chronologie

Au début du projet éolien lorsque les gens ont eu vent du démarchage du promoteur de l'époque , il y a eu mobilisation pour former un comité d'information dont je faisais parti . Plusieurs rencontres avec les différents prometteurs de l'époque ont eu lieu . Beaucoup de démarches ont été faites pour avoir le plus de connaissances possible sur le sujet Éolien . Entre autre , plusieurs contacts avec le projets déjà en cour dans la région de la Gaspésie . C'est avec ces renseignements que notre inquiétude est née . Beaucoup d'inconnue , d'incertitudes et de lacunes avait aucune réponses.

Suite aux accumulations de donnée à l'époque , une soirée de consultation fut organisée pour informer la population . la conclusion de cette soirée fut claire net et précise « Non on ne veut pas d'éoliennes » . Un rapport fut déposé à la MRC et aux municipalités de Ste-Sophie d'Halifax et de St-Ferdinand .

C'est à partir de ce moment que le vent à tourné les dirigeants de la MRC et des municipalités ont fait à leurs têtes sans se soucier de l'opinion de la population . Le RCI a été fait sur une base de projet communautaire dont des restrictions beaucoup plus acceptable pour les promoteurs , mais plus contraignante pour la population . un « projet communautaire » un peu plus « lousse » .

Dans ce même ordre d'idée , un rapport de la MRC dit « Est-ce que la communauté doit s'impliquer face au promoteur , est-ce qu'elle doit s'impliquer et négocier les meilleures compensations possibles tout en « **Mettant pas en péril le projet ?**» Pourtant ils viennent de recevoir un son de cloche qui dit : « **on ne veut pas des Éoliennes** ».

Pas d'autres consultations après 2006 ni de compte rendu des décisions prise par les dirigeants , on est parti de projet communautaire qui rapporterait des millions à la région , à un projet comme on connaît aujourd'hui et qui vous laisse un petit 60 000.00\$ pour l'ensemble de la région en pensant que ça réglerait tout les problèmes . Les gens ne sont quand même pas dupe et croire tout ce que peut dire le promoteur même si les dirigeants eux se sont laisser berné .

« La protection de l'environnement »

Rappelons nous que l'étude d'impact mentionne « la nature même de la structure de l'éolienne offre peu ou pas de possibilité, de mesure d'atténuation pour réduire l'impact visuel sur le milieu » ou celle qui dit « Que la région de l'érable est plutôt épargnée par les infrastructures électriques d'Hydro-Québec ». En rajouter au sujet des éoliennes et des pylônes serait peut-être superflu car il y a évidence sur le principe d'environnement qu'on peut ajouter celui de « Précaution » qui dit que lorsqu'il y a risque de dommage grave et inévitable il faut prévenir une dégradation de l'environnement (paysage , santé, qualité de vie). Dans 20 ans , si les éoliennes ne sont pas fonctionnel ; ils seront probablement démanteler , mais pour ce qui est des lignes électriques qu'advendra-t-il de ces pylônes ? Seront-ils eux aussi démantelé ? Si oui à quel coût une autre dépense qui sera absorbée par la population . Ces problèmes viennent s'ajouter aux inconvénients que peut engendrer ce projet , dont des risques connu comme le principe de « prévention» il faut arrêter ce projet des éoliennes et des lignes de pylônes électrique qui s'y rattache « dans le doute s'abstenir » d'avoir des doutes il y a beaucoup de fait qui nous permettre d'avoir des doutes raisonnable, qui augmente plus on creuse le sujet.

L'option proposé des éoliennes et des lignes électriques n'est pas celle qui aurait le moins d'impact négatif sur le milieu. La distance entre les éoliennes et les habitations de la région est de seulement 500 mètres. Distance prévu pour des projets communautaires Un projet communautaire tient compte des exigences de chaque propriétaires car le projet leur appartient en parti selon certain pourcentage .

Donc si une éolienne dérange un propriétaire en particulier , il y aura déplacement de cette éolienne car c'est nous qui décidons et acceptons que le fait de déplacer une éolienne peut affecter la rentabilité du projet , mais nous sommes conscient aussi du fait que c'est la condition pour avoir un projet « intégré » et « acceptable socialement ».

Donc pour un projet industrielle comme celui d'éolienne de l'érable la distance de 500 mètres est Nettement insuffisante , il faut au moins doubler ou tripler cette distance .

Il faut aussi tenir compte de l'impact que ce projet peut causé sur les sources d'eau potable des propriétaire des puits de surface ou souterrain.

Les travaux d'aménagements pour les éoliennes vont-ils affecter les sources d'eau , les chemins , le dynamitage tout ces inconvénients sont loin de nous rassurer. À la séance d'information , les dirigeants de Énerfin et les représentants de SNC Lavalin nous ont dit que si des problèmes devait arrivé avec vos puits ce sera aux citoyens concernés de faire la preuve que le problème vient des éoliennes . Qui paiera les frais ? Qui subira les inconvénients d'une telle situation ?

Les citoyens de la région ne veulent pas être obligé d'aller en justice pour de telle situation !

Selon moi , le promoteur devrait avoir la décence de respecter les gens de la région en augmentant la distance entre les éoliennes et les habitations . En plus il devrait donner la certitude aux citoyens que si un problème imprévu survient , il devra obligatoirement donner entière satisfaction aux citoyens qui sont en cause et non pas régler ces litiges devant la cour . en fait , le promoteur à l'obligation de tenir compte que son projet est situé dans un milieu habité . Et que selon les recommandations du Bape « un projet éolien ne devrait *jamais* être dans un milieu habité » . Selon moi , ce projet ne devrait jamais être autorisé comme je viens de le dire il est contraire au recommandation du Bape en ce qui concerne u milieu habité et en plus il contrevient en tout point au principe de développement Durable.

Il y a certaines suggestions qui devraient être considéré . Un projet de ce genre devrait être situé dans un secteur non habité . L'immensité du Québec offre plein de site potentiellement rentable et efficace pour un projet de ce genre .Si le promoteur veut s'acharner à avoir ce parc éolien dans un milieu habité qu'il ai au moins la décence de respecter les principes de développement durable dont en autre « pollueur payeur » . Tous les citoyens de la région qui seront affecter par ce projet d'éolienne et des pylônes électriques soit dédommager de façon adéquate pour ainsi respecter ce

principe de « pollueur payeur » et quand je dis de façon adéquate à ce moment là , il faut tenir compte de « Tous les principes de développement durable », sinon donc pour certains citoyens une indemnisation aussi ,si non plus substantiel que les propriétaires des cites éoliens . Tenir compte qu'un citoyen qui est entouré d'éolienne , même s'il n'a pas d'éolienne sur leur terrain , il a droit à autant si non plus à une indemnisation que le propriétaire qui a des éoliennes sur son terrain mais qui n'habite pas sur ces terrains , donc un non résident , le résident lui subit les méfaits d'un tel projet même si il n'en a pas sur son terrain . Sur ce sujet il y a une mise au point qu'il faut faire . Lors des signatures du premier RCI des compensations de 2000.00\$ par éolienne pour les propriétaires , et la MRC et les municipalités pour l'acceptabilité social 60 000.00\$ pour l'ensemble du projet en pensant que 60 000.00\$ réglerait tout les problèmes . Mai selon les signatures de 2009 les proprios touchent maintenant 8000.00\$ par éoliennes mais la MRC et les municipalités eux touchent toujours le même 60 000.00\$. Pourquoi la MRC n'obtient pas elle aussi 4x plus comme le proprio ? L'attitude de la MRC me rappel Maurice Duplessis qui a donner nos richesses naturel aux Américains sous prétexte de développement . Aujourd'hui on subi les contre coup de ces décisions . Nos forêt sont dévaster une vrai « erreur boréal » .

Quand le promoteur parle de création d'emploi , il affirme qu'il y aura ± 500 emplois , mais quand on lui demande des détails , il ne peut donner de détails , est-ce vraiment crédible ? Un projet de 420 millions semble exagérer ? Il nous affirme que c'est parce qu'il y aura des équipements plus sophistiquer que les autres et qui demanderont moins de maintenance . Ils seront plus sécuritaire plus efficaces . mais quand on lui dit qu'il y aura plus de personnes pour l'entretien que d'autres projets semblable ! Il vous reprend alors que leur compagnie considère que pour de tel projet ils ont besoin de ce nombre d'employé . De deux chose l'une soit les éoliennes sont plus sophistiquer et demande moins d'entretien moins de personnel ou soit les équipements sont pas si sophistiquer et ils demanderont plus d'entretien . Mais ne serait-il pas plutôt que le promoteur essaye de nous en passer une petite vite « nous berner » , « nous mettre de la poudre aux yeux » . La crédibilité de ce promoteur est à vérifier . Pour ce qui est des différents ministère suite aux questionnement au séance du Bape 10-11-12 Novembre 2009 , beaucoup de questions n'ont pas eu de réponses ou des réponses incomplètes . Nous avons pu constater que beaucoup sinon la totalité des normes que les différents ministère impose sont soit insuffisante ou largement dépassé . Ce qui

revient à dire que aucunes normes acceptable et que ce soit en santé ou en environnement ou autre .
Il faut se rappeler qu'on n'est dans une « zone habitée » . Donc quand le promoteur dit qu'il respecte les normes ! Peut-être mais il est facile de constater qu'il n'y a pas ou peu de normes , donc facile à respecter.

Je suis conscient que de tel mesure viennent affecter la rentabilité d'un tel projet . Mais c'est qui qui a choisi d'implanter un tel projet dans un milieu habité ? Si il faut qu'il y ai moins d'éoliennes parce qu'il faut augmenter la distance a respecter pour les habitations , il y aura moins d'éoliennes ou on augmente la région visée c'est évident que la rentabilité du projet est à revoir, à réviser , à changer , mais on est ici dans un territoire habité .

Un promoteur qui fait ce choix est conscient de cette lacune pécuniaire . La vie paisible des gens , le choix que ces citoyens on fait d'avoir une qualité de vie à la campagne c'est aussi un choix pécunier . Mentionnons qu'il a fallu une dérogation pour permettre à ces éoliennes d'être dans une « zone verte » . Les gens sont prêt à accepter les contraintes naturel de la vie à la campagne mais ici on parle d'éoliennes industrielles et des pylônes électriques qui s'y rattachent . Les gens ont choisi de venir en campagne en toute connaissance de cause , mais les éoliennes et les pylônes électriques n'ont jamais fait parti des inconvénients possibles ou potentiel de la campagne qui elle est « verte ».

Oui à l'énergie éolienne mais dans un milieu adéquat non habité afin de respecter les « principes du développement durable ».

Merci !

Un citoyen de Ste-Sophie qui a à cœur le paysage et sa région .



Denis Bazin